Envoyé en préfecture le 27/05/2026
Reçu en préfecture le 27/05/2026
Publié le
ID : 022-212200984-20260521-DEC16052026-DE

COMMUNE DE LANDEHEN

DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE.

DECISION DU MAIRE N° : DEC 16-05-20256 du 21 mai 2026

OBJET : 1.1 -SOBRIETE ENERGETIQUE – ACQUISITION D'UN CIRCULATEUR POUR LE CIRCUIT EAU CHAUDE DES VESTIAIRES DU FOOT.

La Maire de la commune de LANDEHEN,

- Vu le CGCT, notamment son article L 2122-22,
- Vu la délibération 2026-04-01-01 en date du 02 avril 2026 par laquelle le conseil municipal l'a chargée, par délégation, de prendre certaines des décisions prévues à l'article L 2122-22 susvisé,

CONSIDERANT la distance entre le ballon d'eau chaude et les douches des vestiaires du local foot,

CONSIDERANT la quantité d'eau froide gaspillée,

CONSIDERANT le devis de la société SAS LEFEUVRE d'un montant de 644.20 € HT et le devis de l'entreprise DERRIEN pour un montant de 822.12 € HT,

DECIDE de passer commande d'un circulateur auprès de la Société SAS Claude LEFEUVRE pour un montant H.T de 644.20 €.

Le montant de cette acquisition sera réglé à l'article 21351 de la section d'investissement.

Nathalie TRAVERT LE ROUX,
Maire,

MAIRIE DE LANDEHEN (Ille-et-Vilaine)

Décision certifiée publiée le 21 mai 2026
Transmise en Préfecture le 21 mai 2026

Nathalie TRAVERT LE ROUX, Maire

MAIRIE DE LANDEHEN (Ille-et-Vilaine)